

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: STERIGENE IPA

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0023

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0015033-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

STERIGENE IPA

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sterigene
	Adresse	2 rue André Citroën 95130 Franconville France
Numéro de l'autorisation	FR-2018-0023	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0015033-0000	
Date de l'autorisation	12/04/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	11/04/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ECP - Entegris Cleaning Process
Adresse du fabricant	395 rue Louis Lépine 34000 Montpellier France
Emplacement des sites de fabrication	395 rue Louis Lépine 34000 Montpellier France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1355 - Propane-2-ol
Nom du fabricant	Ineos Solvents Germany GmbH
Adresse du fabricant	Römerstraße 733 474433 Moers Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Ineos Solvents Grangemouth PO Box 21 FK3 9XH Grangemouth Stirlingshire Royaume-Uni
	Ineos Solvents Germany GmbH, Werk Herne Shamrockstraße 88 44623 Herne Allemagne
	Ineos Solvents Germany GmbH, Werk Moers Römerstraße 733 474433 Moers Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Propane-2-ol		Substance active	67-63-0	200-661-7	64,7

2.2. Type de formulation

Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>Liquide et vapeurs très inflammables.</p>
Conseils de prudence	<p>Éviter de respirer les .</p> <p>Se laver soigneusement après manipulation.</p> <p>Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p>

Porter

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé.Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le ... dans selon la réglementation en vigueur

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Porter .

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection de surface en salles propres

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Produit prêt à l'emploi destiné à la désinfection des surfaces (murs, sols, bancs, équipements), en salles propres (ISO 14644-1 classes 1 à 8, BPF classes A à C), en milieu industriel.

Nom scientifique: - autre
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: - autre

Nom scientifique: - autre
Nom commun: Levures
Stade de développement: - autre

Nom scientifique: - autre
Nom commun: Champignons
Stade de développement: - autre

Domaine d'utilisation	Intérieur Autre Intérieur Industries
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: - Pulvérisation - Application avec un balai humide.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi Temps de contact : 5 minutes Température : 20°C Utilisation en salles propres uniquement (ISO 14644-1 classes 1 à 8, BPF classes A à C).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteilles avec un spray de 500mL, 750mL et 1L en PET Bidon de 5L en PEHD

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Utiliser uniquement en salles propres (selon ISO 14644-1 classes 1 à 8, BPF classes A à C).
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter les conditions d'emploi du produit (temps de contact, température).
- Retirer le 1er emballage avant d'entrer en zone à atmosphère contrôlée, puis ôter le 2nd emballage lors de la première utilisation.
- Pour une application par pulvérisation, pulvériser en tenant le flacon vertical directement sur la surface à traiter à une distance de 10 à 20 cm.
- Appliquer le produit uniformément en quantité suffisante afin que les surfaces restent mouillées pendant 5 minutes.
- Laisser sécher les surfaces.
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint. Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Éviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une protection respiratoire (APF 10) pendant l'application du produit.
- Pendant l'application par pulvérisation, l'exposition faciale doit être au maximum limitée par la mise en place de mesures de gestion techniques et organisationnelles comme :
 - o Une minimisation des éclaboussures;
 - o Une minimisation du nombre de personnes exposées;
 - o Une mise en place d'un système de management/supervision afin de vérifier que les MGR en place sont correctement appliquées et que les procédures sont bien;
 - o Une formation et encadrement du personnel sur les bonnes pratiques;
 - o Une bonne hygiène personnelle.
- L'utilisateur devra porter une protection oculaire.
- Pour les personnes n'appliquant pas le produit, ne pas entrer dans la pièce pendant l'application du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égoutiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 2 ans.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 35°C.

6. Autres informations

- Le rapport de l'étude de stockage long terme devra être fourni dans un délai de 2 ans.
- En cas d'inefficacité du traitement (suspicion de résistance), le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.